

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 18 Novembre 2021

Présidence : Alain BERTHELOT

Présents : MM. Jean LECELLIER, José LOPEZ, Jean-Luc BOUVERAT, Etienne RIPPERT, Jean-Paul LASSAGNE, Michel CORBIERE, Bernard CAZEAUX,

Excusé (s) : M. Benjamin STORCK

CDTIS à Mairie.

Réception lettre Mairie de Robion pour classement terrain annexe Di Méco.

Réception lettre Mairie de Gordes pour classement terrain à Gordes.

CDTIS à Mairie

Communauté de commune Rhône lez Provence contrôle éclairage terrain Lapalud. Mercredi 1^{er} décembre à 18h.

Mairie de Monteux contrôle éclairage stade st Hilaire Jeudi 2 décembre à 18h.

Mairie de Velleron contrôle stades lèon Clariot 1 & 2

Divers.

Mise à jour fichiers de classement en éclairage

Président
Alain BERTHELOT

Secrétaire de séance
Etienne RIPPERT